

Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS A :

Bid Receiving/Réception des
sousmissions
[cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.
acia@inspection.gc.ca](mailto:cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca)

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Canadian Food Inspection
Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the
Queen in right of Canada, in accordance with
the terms and conditions set out herein,
referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed
herein and on any attached sheets at the
price(s) set out therefor.

Proposition aux : Agence canadienne
d'inspection
des aliments

Nous offrons par la présente de vendre à Sa
Majesté la Reine du chef du Canada, aux
conditions énoncées ou incluses par
référence dans la présente et aux appendices
ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée,
au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet Ergonomic Office Chairs		Date April 19, 2023
Solicitation No. – N° de l'invitation 2023-01146		
Client Reference No. - No. De Référence du Client 2023-01146		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2pm	EDT (Eastern Daylight Saving Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	2 mai, 2023	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Catherine Clairoux		
Telephone No. – No. de téléphone (343) 596-9265		Facsimile No. – No. de télécopieur
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2 BESOIN	3
1.3 MARCHÉS CONDITIONNELLEMENT RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	3
1.4 COMPTE RENDU	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.2.2 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION DE SOUMISSION.....	10
5.2.3 ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	10
PIÈCE JOINTE 1 DE PARTIE 5 - CERTIFICATION RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES	11
PART 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.3.1 CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.5 RESPONSABLES	13
6.6 PAIEMENT.....	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	15
6.11 ACCÈS AUX ÉDIFICES ET À L'ÉQUIPEMENT	15
6.12 LIVRAISON	15
6.13 FINITIONS STANDARDS	16
6.14 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	16
ANNEXE A	17
BESOIN	17
ANNEXE B	18
BASE DE PAIEMENT	18

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité. Il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation de sécurité, le fournisseur sera escorté.

1.2 Besoin

Ce marché est émis conformément à l'Arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC N° E60PQ-120001/H pour les Fauteuils de Bureau, qui est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujéti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Ce marché est émis pour satisfaire le besoin de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) (le « **client** »), pour des fauteuils de bureau. Les conditions qui ne sont pas définies dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l'AMA. Les soumissionnaires qui soumettent une proposition, s'engagent aux termes et conditions de cette sollicitation. Le besoin est détaillé sous l'Annexe A du contrat subséquent.

1.3 Volet Général ou SAEA

Ce besoin est d'un :

Volet Général

Ce besoin est assujéti à tous les accords commerciaux indiqué dans l'Avis de Projet de Marché (APM).

Volet Conditionnellement réservé à la SAEA

Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral (SAEA). Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'[Annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements.

Ce marché est conditionnellement exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

« Entreprise ou entreprises Autochtone(s) » signifie un ou des entité(s) ayant complété(s) et soumit la pièce jointe de la partie 5 – Certification Réservé aux Entreprises Autochtones, avec leur proposition.

Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral si chacune des conditions détaillés ci-dessous sont satisfaites :

- a. deux (2) propositions de compagnies autochtones ayant rencontrée les critères d'évaluation et les critères côtés d'évaluation sont soumises, et;
- b. deux (2) propositions de compagnies autochtones qui ne sont pas affiliées sous la Loi sur la concurrence (L.R.C. (1985), ch. C-34) sont soumises.

Si les conditions détaillées ci-dessus ne sont pas satisfaites, ce marché sera ouvert à tous les détenteurs qualifié dans le cadre de l'AMA.

Solicitation No. - N° de l'invitation

2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur

E12

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2023-01146

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2022-03-29) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180 jours

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#). Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'autorité contractante à l'adresse courriel de réception des soumissions cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@canada.ca au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de cette demande de soumissions, Canada ne sera pas responsable du retard de la transmission des propositions par des moyens comme la télécopie ou la poste.

La Demande de Proposition ferme : À 14h00, le 2 mai, 2023 Heure avancée de l'Est (HAE)

L'adresse courriel de réception des soumissions est uniquement destinée pour la livraison des soumissions : Aucun autre document ou communication ne doivent y être envoyés.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif »

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- a. Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- b. Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- c. Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation

2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur

E12

Client Ref. No. - N° de réf. du client

2023-01146

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions ou sur demande de l'autorité contractante, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. Si une soumission est présentée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article 17.

Il appartient au soumissionnaire :

- a. de demander des précisions sur les exigences contenues dans la demande de soumissions, au besoin, avant de déposer sa soumission;
- b. de préparer sa soumission conformément aux instructions contenues dans la demande de soumissions;
- c. de déposer une soumission complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions;
- d. de faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiqué dans la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions, selon le cas;
- e. de veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués dans la soumission; et
- f. de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés concernant les prix, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la demande de soumissions

Les documents de soumission et les renseignements à l'appui peuvent être présentés en français ou en anglais. Les soumissions reçues à la date et à l'heure de clôture stipulées ou avant deviendront la propriété du Canada et ne seront pas retournées à leur expéditeur. Toutes les soumissions seront traitées comme des documents confidentiels, sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information (L.R., 1985, ch. A-1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (L.R., 1985, ch. P-21).

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission. Une soumission ne peut pas être cédée ou transférée, que ce soit en tout ou en partie.

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission financière

Section II : Attestations et Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Présentation d'une seule soumission :

1. Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d'une soumission (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « **liée** » à un soumissionnaire :
 - a. s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
 - b. s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - c. si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou en ont entretenu une au cours des deux années précédant la clôture des soumissions;
 - d. si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
3. Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II : Attestations et Renseignements Supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter leurs attestations et renseignements supplémentaire à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c. L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de la Certification du SAEA Réservé aux Entreprises Autochtones à la pièce jointe 1 de la Partie 5, et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de la Certification du SAEA Réservé aux Entreprises Autochtones à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA A0220T* (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Clause du *Guide des CCUA A0069T* (2007-05-25), Méthode de sélection

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Entreprises Autochtones

Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Si la Certification du SAEA Réservé aux Entreprises Autochtones à la pièce jointe 1 de la Partie 5 n'est pas présentée avec la soumission, la soumission sera évaluée comme étant d'une compagnie non-autochtone.

Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#), du Guide des approvisionnements.

5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.3 Conformité des produits

En présentant sa soumission, le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés et détaillés sous l'Annexe A, sont conformes et continueront d'être conformes durant la période entière du contrat, ainsi qu'aux spécifications des Arrangements en matière d'approvisionnement E60PG-12001/PQ de TPSGC.

5.1.4 Continuité des attestations

En présentant sa soumission, le soumissionnaire, et tout autres membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, certifient le respect continu des attestations fournies avec son arrangement ainsi que la coopération constante quant aux renseignements et conditions d'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC E60PQ-12001/PQ.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PIÈCE JOINTE 1 – RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES – CERTIFICATION
Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Certification SAEA

Pour plus de renseignements sur les exigences des entreprises autochtones du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones, consultez :

- l'annexe 9.4 et la section 9.40 du Guide des approvisionnements (<https://buyandsell.gc.ca/policy-andguidelines/supply-manual/section/9>);
- Politique sur les marchés 1996-2 (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=13706>), et;
- Politique sur les marchés 1997-6 ([Procurement Strategy for Aboriginal Business: Guidelines for Buyers/Government Officials \(Contracting Policy Notice 1997-6\)](https://www.canada.ca/en/procurement/strategy-for-aboriginal-business-guidelines-for-buyers-government-officials-contracting-policy-notice-1997-6) ([canada.ca](https://www.canada.ca)))

1.1. Entreprise Autochtone

a. En signant l'attestation, le soumissionnaire atteste que son entreprise jouit du statut d'entreprise autochtone conformément au Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones.

b. Le Soumissionnaire :

- i. atteste qu'il respecte, et continuera de respecter pendant toute la durée de tout contrat subséquent, les exigences décrites à l'annexe susmentionnée;
- ii. convient que tout sous-traitant qu'il engage dans le cadre de tout contrat subséquent doit satisfaire aux exigences décrites dans l'annexe susmentionnée ; et
- iii. s'engage à fournir au Canada, immédiatement sur demande, la preuve de la conformité de tout sous-traitant aux exigences décrites dans l'annexe susmentionnée.

c. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable ci-dessous :

- Le soumissionnaire est une entreprise autochtone qui est une entreprise individuelle, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, un partenariat ou un organisme sans but lucratif.

OU

- Le soumissionnaire est soit une coentreprise composée de deux entreprises autochtones ou plus, soit une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.

d. Le soumissionnaire doit, à la demande du Canada, fournir tous les renseignements et preuves à l'appui de cette attestation. Le soumissionnaire doit s'assurer que cette preuve sera disponible pour vérification pendant les heures normales de bureau par un représentant du Canada, qui pourra faire des copies et prendre des extraits de la preuve. Le soumissionnaire doit fournir toutes les installations raisonnablement requises pour toute vérification.

1.2. Attestation – Entreprise Autochtone

À la demande de l'autorité contractante, le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire autochtone :

Je suis un propriétaire de _____ (insérer le nom de l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».

Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Services aux Autochtones Canada.

Nom du propriétaire

Signature du propriétaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

2023-01146

File No. - N° du dossier

2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur

E12

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau, conformément au besoin décrit à l'Annexe A.

Ce contrat est émis conformément à l'Arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC N° E60PQ-120001/H pour les Fauteuils de Bureau, qui est incorporé par renvoi et en fait partie. Les termes et conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement du détenteurs est incorporé par renvoi et en fait partie.

6.2.2 Ce besoin est d'un :

Volet Conditionnellement réservé à la SAEA

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2022-12-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Section 09 – Garantie, est modifié comme suit :

À la sous-section 1;

Effacer : « La période de garantie sera de 12 mois »

Insérer : « La période de garantie sera de 10 ans, avec l'exception des ajustements des composants personnalisés, qui auront une période de garantie de 5 ans »

À la sous-section 2.

Effacer : La sous-section 2 entièrement.

Insérer : Le fournisseur doit payer les coûts associés avec la transportation du produit, si le produit est retourner à la manufacture du fournisseur pour un remplacement ou une réparation. Le fournisseur doit aussi payer pour les coûts associés avec la transportation du remplacement du produit, à n'importe quelle location spécifié par le Canada. Si le Canada constante que le produit doit être réparer par le fournisseur à la location spécifiée, le fournisseur sera responsable pour tous les coûts associés avec les frais de voyage et d'accommodations. Toutes autres provisions de la section de Garantie restent les mêmes.

Section 16 - Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette provision ne s'applique pas sur les paiements reçu par carte de crédit au moment de la vente. Cette provision ne s'applique pas aux détenteurs qui n'accepte pas les paiements par carte de crédit.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la finition et l'acceptation du travail.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens doivent être reçus dans le délai spécifié à l'Annexe B.
Le délai de livraison standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation.

6.4.3 Instructions de livraison

La livraison est requise : les biens doivent être livrés DDP (Rendu droits acquittés – la destination est identifié dans le contrat), règles Incoterms®, taxes en sus.

Le fournisseur doit décharger et livrer les biens aux locations spécifiées dans le contrat.

6.4.4 Points de livraison

La livraison et l'installation des biens sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

Le chargé de projet devra fournir son approbation pour la date de livraison et d'installation en considérant l'heure déterminé par le fournisseur. Le Canada ne sera pas responsable si le fournisseur choisi de livrer et d'installer les fauteuils de bureau avant d'obtenir l'approbation du chargé de projet.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Catherine Clairoux

Agente principale d'approvisionnement et des marchés
Division de la politique des approvisionnements et des marchés
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6
(343) 596-9265
catherine.clairoux@inspection.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : [\(à compléter au moment d'attribution du contrat\)](#)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à au besoin. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.3 Représentant du fournisseur

(à compléter au moment d'attribution du contrat)

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment d'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12) **Paiement unique**

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA A9117C* (2007-11-30) **T1204 – demande directe du ministère client**

Clause du *Guide des CCUA C0100C* (2010-01-11) **Vérification discrétionnaire des comptes**

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen d'instrument de paiement électronique : **Dépôt direct.**

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés dans le contrat soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit : l'original doit être envoyé à la chargé de projet pour la certification et le paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA A9117C* (2007-11-30) **Attestation du statut d'entreprise autochtone**

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-01146	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur E12
Client Ref. No. - N° de réf. du client 2023-01146	File No. - N° du dossier 2023-01146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de l'entente de l'**AMA E60PQ-120001**;
- b. les articles de cette entente;
- c. les conditions générales supplémentaires **2010A** (2022-12-01), Conditions générales : biens;
- d. **Annexe A**, Besoin;
- e. **Annexe B**, Base de paiement, et;
- f. la soumission de l'entrepreneur daté _____ ([inscrire au moment d'attribution du contrat](#))

6.11 Accès aux biens et aux installations du Canada

Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément mis automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. S'il veut y avoir accès, il doit en faire la demande à l'autorité contractante. Sauf indication contraire à cet effet dans le contrat, le Canada n'est pas tenu de fournir à l'entrepreneur l'une ou l'autre des ressources précitées. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, l'entrepreneur est responsable de s'assurer que les installations et le matériel est utilisé seulement pour la performance du travail.

6.12 Préparation en vue de la livraison

Le fournisseur et ses distributeurs agréés ayant besoin accès aux installations du Canada doivent suivre les règlements établis dans le plan de santé et sécurité au travail, tout en respectant les règles dans la juridiction dans laquelle les travaux sont complétés.

Durant la période du contrat, un représentant du gouvernement du Canada peut faire une demande pour obtenir la liste des employés et sous-contractants ayant besoin accès aux lieux pour compléter leur travaux ainsi que leurs côtes de sécurité. L'information doit être fournie dans le délai indiqué afin d'assurer que la livraison et l'installation des mobiliers s'alignent avec la cédule.

6.13 Finitions standard

L'utilisateur désigné (UD) doit consulter le site Web du détenteur identifié à la Partie 6A de l'Arrangement en matière d'approvisionnement pour voir les finitions disponibles.

Dans le délai de dix jours ouvrables, le chargé de projet doit fournir par écrit, les choix de finitions pour chacun des produits détaillés dans l'Annexe A, au fournisseur.

Le fournisseur livra les produits choisis, avec les finitions choisis à aucunes charges supplémentaires.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16) **Marchandises excédentaires**

Clauses du *Guide des CCUA* [A9068C](#) (2010-01-11) **Règlements concernant les emplacements du gouvernement**

Clauses du *Guide des CCUA* [B6802C](#) (2007-11-30) **Biens de l'État**

Clauses du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) **Assurance - aucune exigence particulière**

Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A BESOIN

Tableau 1 – Sommaire des Fauteuils **A1 et A2**, pour un approvisionnement tout-inclus :

Rotary Chair Mid-Back Office Chair with Headrest	
Series	Mid-Back Office Chair
Controls	Synchro Tilt
Arms	With Arms
Frame Finish	Black Frame
Arm Cap	Black Polyurethane
Back Style	With Lumbar
Back Mesh	Black
Add	Seat Slider
Add	Adjustable Width Brackets (Lever)
Add	Lumbar
Headrest	Headrest
Base	Black
Casters + Glides	Carpet Casters
Seat Fabric	Polyester Black



Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

1. Stratégie d'Approvisionnement

- Approvisionnement par sous-catégorie
- Approvisionnement tout compris (ATP)**

2. Produits et Prix

Instructions aux soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent compléter les **Sections B** identifiées aux tableaux ci-dessous. **Les soumissionnaires doivent fournir les produits demandé dans l'approvisionnement tout compris.** Dans le contrat subséquent, une « soumission » représente l'engagement du fournisseur et le terme « soumissionnaire » est le fournisseur.

Approvisionnement tout compris (ATP)

Tableau 1 : Sommaire des fauteuils pour un approvisionnement tout compris

Section A - Besoin			Section B – Soumission		
Table	Titre	Quantité	N° de pièce	Prix Ferme / Unité \$	TOTAL [Quantité x Prix] \$
A1	Mid-Back Office Chair with Headrest <ul style="list-style-type: none"> ▪ Height Adjustable Arms ▪ Sliding Black Arm Caps ▪ Adjustable Arm Width Brackets ▪ Pneumatic Height Adjustable Seat ▪ Seat Slider ▪ Black Frame Finish ▪ Synchro Tilt Controls ▪ Lumbar Support ▪ Head Rest Carpet Casters ▪ Black Back Mesh with Lumbar ▪ Black Fabric Seat 	242		\$	\$
A2	Mid-Back Office Chair with Headrest <ul style="list-style-type: none"> ▪ Height Adjustable Arms ▪ Sliding Black Arm Caps ▪ Adjustable Arm Width Brackets ▪ Pneumatic Height Adjustable Seat ▪ Seat Slider ▪ Black Frame Finish ▪ Synchro Tilt Controls ▪ Lumbar Support ▪ Head Rest Carpet Casters ▪ Black Back Mesh with Lumbar ▪ Black Fabric Seat 	100			
Sous-total des produits:					\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tableau 2 : Livraison

Section A – BESOIN DU UD				Section B – Soumission	
Produit du Tableau 1	Location	Date désirée (YYYY-MM-DD)	Heure désirée: Heures de travail normales OU en dehors des heures de travail normales	Le fournisseur fournira et livra les produits comme suit** Délai de livraison standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation.	Prix Ferme \$
A1	Skyline 1400 Merivale Rd. Ottawa, ON K1A 0Y9	2023-06-02	Heures normales	_____ : semaines	\$
A2	59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6	2023-06-02	Heures normales	_____ : semaines	\$
*Heures de bureau normales 8:00 – 17:00, d'après l'AMA, Annexe A, article 5 *				Total de la livraison:	\$
**Le chargé de projet doit approuver l'appointement de livraison, Le Canada n'est pas responsable si le fournisseur choisi de faire la livraison avant d'obtenir l'approbation du chargé de projet.					

Tableau 3 : Installation

Section A – BESOIN DU UD				Section B – Soumission	
Produit du Tableau 1	Location	Date désirée (YYYY-MM-DD)	Heure désirée Heures de travail normales OU en dehors des heures de travail normales	Le fournisseur fournira et livra les produits comme suit** Délai de livraison standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation.	Prix Ferme \$
A1	Skyline 1400 Merivale Rd. Ottawa, ON K1A 0Y9	2023-06-02	Heures normales	_____ : semaines de la date de livraison	\$
A2	59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6	2023-06-02	Heures normales	_____ : semaines de la date de livraison	
*Heures de bureau normales 8:00 – 17:00, d'après l'AMA, Annexe A, article 5 *				Total de l'installation:	\$
**Le chargé de projet doit approuver l'appointement de livraison, Le Canada n'est pas responsable si le fournisseur choisi de faire la livraison avant d'obtenir l'approbation du chargé de projet.					

Tableau 4 : Produits Optionnels Non-applicable.

Tableau 5 : Livraison Optionnelle Non-applicable.

Tableau 6 : Installation Optionnelle Non-applicable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Table 7 : Finitions standards et Accès aux biens et aux installations du Canada

1.	Finitions Standards	
1.1	<p>L'UD doit consulter le site Web du fournisseur identifié à la Partie 6A de l'AMA pour voir tous les revêtements et finitions approuvés disponibles.</p> <p>Dans les dix jours suivant l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira au fournisseur par écrit, des choix de finitions pour chacun des produits identifié à l'Annexe A.</p> <p>Le fournisseur livra les produits correspondants ayant les finitions choisis par le chargé de projet, à aucun frais supplémentaire au Canada.</p>	
2.	Préparation en vue de la livraison	
	<p>Le fournisseur et ses distributeurs agréés ayant besoin accès aux installations du Canada doivent suivre les règlements établis dans le plan de santé et sécurité au travail, tout en respectant les règles dans la juridiction dans laquelle les travaux sont complétés. Durant la période du contrat, un représentant du gouvernement du Canada peut faire une demande pour obtenir la liste des employés et sous-contractants ayant besoin accès aux lieux pour compléter leur travaux ainsi que leurs côtes de sécurité. L'information doit être fournie dans le délai indiqué afin d'assurer que la livraison et l'installation des mobiliers s'alignent avec la cédule.</p>	
2.1	Quai de chargement / Locations	
A	Locations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Skyline – 1400 Merivale Rd. Tower 2 Ottawa, ON K1A 0Y9, and 2. 59 Camelot Dr. Ottawa, ON K2G 5W6
B	Quai de chargement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non-applicable. 2. Non-applicable
C	Ascenseurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non-applicable. 2. Non-applicable.
D	Portes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porte d'entrée – Entrée principal. 2. Porte d'entrée – Entrée principal.
E	Monte-charge	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun. 2. Aucun.
F	Autres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les chaises peuvent être reçues durant les heures de travail normales. Veillez contacter Diane Burke au (613) 769-7569 à votre arrive. 2. Les chaises peuvent être reçues durant les heures de travail normales. Veillez contacter Andrew Marche au (613) 292-6386 à votre arrive.
3.	Attestations	
	<p>En présentant sa soumission en réponse de la DDP, le soumissionnaire ainsi que tous les membres de sa coentreprise, s'il a lieu, certifie le respect continu des attestations énumérés à la Partie 6A et 6B de l'AMA des Espaces de Bureau du fournisseur.</p> <p>Le Canada peut faire la demande de copies de certificats environnementaux avant l'émission du contrat, dans un délai spécifié pas l'utilisateur désigné (UD). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.</p>	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission	
3.4	Conformité des produits	
3.5	Certification des prix (en accord avec l'AMA, Partie 6B)	

Solicitation No. - N° de l'invitation
2023-01146
Client Ref. No. - N° de réf. du client
2023-01146

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
2023-01146

Buyer ID - Id de l'acheteur
E12
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tableau 8 : Évaluation de la soumission et total du Contrat

1	Total Ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total Ferme de livraison (Tableau 2)	\$
3	Total Ferme de l'installation (Tableau 3)	\$
4	Total des matériaux d'après l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (si applicable*)	\$
5	Total Du Prix Évaluer (soumission) (1 + 2 + 3 + 4*)	\$
6	Taxes Applicable (soumission):	\$
7	COÛT TOTAL ESTIMÉ (soumission) (5 + 6):	\$

Tableau 9 : Représentant du Soumissionnaire

Représentant désigné de la soumission et du contrat	
Nom:	Téléphone:
	Courriel:
	PBN:
	Ariba #: